

Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux juillet à septembre 2024

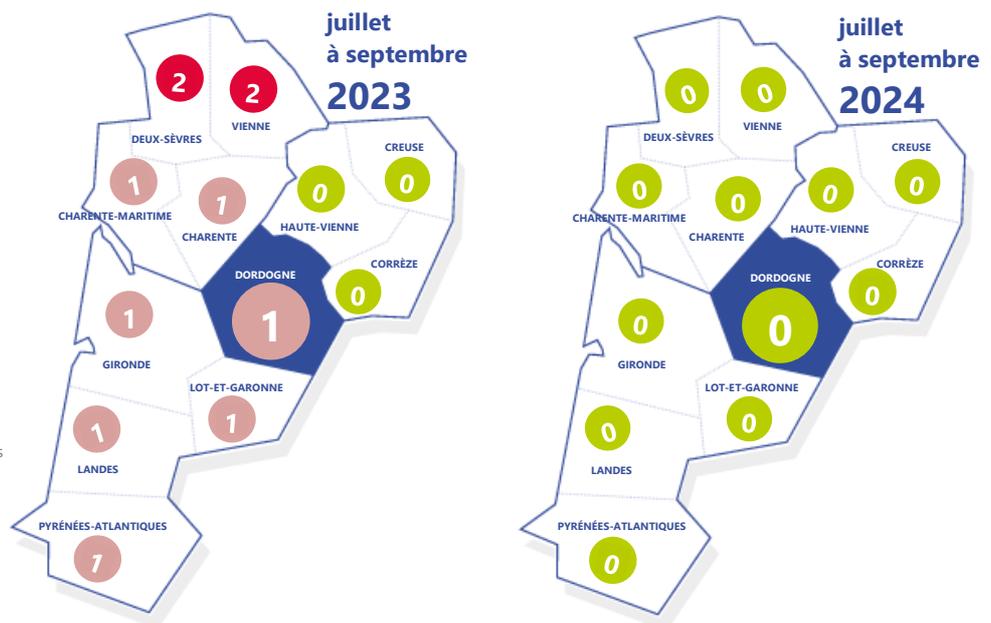
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM₁₀
- SAL PM₁₀
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules grossières et fines (PM₁₀ & PM_{2,5}) :

sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) :

majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

Le **troisième trimestre de l'année 2024** se poursuit dans la lignée des deux premiers trimestres. **Aucun épisode de pollution** n'est à déplorer sur notre région.

En 2023, un épisode de pollution aux particules en suspension avait été caractérisé le 05/09 sur une majeure partie des départements de Nouvelle-Aquitaine dont la **Dordogne**. Seuls les départements de l'ex-Limousin avaient été épargnés. Cet épisode était lié à un apport de **poussières désertiques** du Sahara. Il avait perduré la journée du 06/09 pour les Deux-Sèvres et la Vienne uniquement.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 30/09/2024

Exposition	Type de recommandation	PM ₁₀ moy. annuelle	PM ₁₀ - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	11*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	11*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	11*	
	Valeur limite - 35 jours max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Exposition	Type de recommandation	PM _{2,5} moy. annuelle	PM _{2,5} - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	7*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	7*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	7*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	7*	
	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		4
	OMS - 3 jours max (2)		10
Exposition	Type de recommandation	NO ₂ moy. annuelle	NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	7*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	7*	
	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0

Exposition	Type de recommandation	O ₃ - max. de la moy. sur 8h	O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h	O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)				82****
	Valeur cible - 25 jours max (1)			4**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	114***			
	OMS - 3 jours max (2)		17		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatives de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 30/09/2024

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/10/2021 au 30/09/2024

*** Maximum calculé jusqu'au 30/09/2024

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM₁₀ : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- PM₁₀ : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

Commentaires

La période estivale de l'année 2024 a été marquée par des indices de qualité de l'air majoritairement qualifiés de « moyen » sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Moyen



Très mauvais

Toutefois, plusieurs journées en juillet et août ont été qualifiées de dégradées en raison d'une légère augmentation des concentrations en ozone.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en ozone qui sont responsables de l'indice ATMO.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/mails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Pesticides dans l'air : bilan 2023 des mesures en Nouvelle-Aquitaine :

<https://tinyurl.com/4pk9dhh6>

Fiches pratiques : des solutions pour améliorer la mobilité et l'air :

<https://tinyurl.com/2ubfc6kj>

Rentrée scolaire : respirons un air plus sain pour nos enfants :

<https://tinyurl.com/3kvv55uh>



Le Saviez-vous ?

La Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA)

Depuis 2015, le ministère de l'Environnement organise chaque année, la journée nationale de la qualité de l'air. L'objectif de cette journée est double :

- ➔ **Sensibiliser** les citoyens à l'importance de la **qualité de l'air** que nous respirons
- ➔ **Valoriser les bonnes pratiques** pour le préserver et protéger sa santé



Tout le monde peut participer en proposant un **évènement pédagogique** sur la qualité de l'air ou les bonnes pratiques pour **lutter contre la pollution de l'air** !

Elle aura lieu le **14 octobre 2024**. Tous les évènements en lien avec la qualité de l'air et ayant lieu du 7 au 27 octobre 2024 pourront être valorisés sur la plateforme du ministère.

Retrouvez les **actions en Nouvelle-Aquitaine** : <https://tinyurl.com/n944yyjf>

Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Bilan édité le 08/10/2024 à 16h10 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine
09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr